

DOSSIER DE PRESSE

VOTRE COMMUNE QUI SAUVE



ENGAGEZ-VOUS
POUR VOS
SAPEURS-POMPIERS



Fédération Nationale
SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE

1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF

À l'approche des élections municipales de 2026, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) lance un dispositif national inédit : "Commune qui sauve – engagée aux côtés de nos pompiers".

Ce programme vise à promouvoir, sur l'ensemble du territoire, une véritable culture de la prévention, de la solidarité et de la résilience face aux risques naturels, technologiques et sanitaires.

À travers la signature d'une charte d'engagement volontaire, les têtes de liste pourront obtenir l'écusson national "Commune qui sauve", symbole de proximité, de civisme et d'action concrète pour la sécurité des populations.

2

UN ENGAGEMENT MORAL ET POLITIQUE FORT

La sécurité civile repose sur une alliance essentielle :

- 1 **élus** 2 **agents communaux**
3 **sapeurs-pompiers** 4 **citoyens.**

En s'engageant dans la démarche "Commune qui sauve", les candidats et futurs élus affirment que la protection des habitants sera **une priorité de leur mandat**.

La charte d'engagement, non contraignante juridiquement, formalise **un engagement public, citoyen et moral**, accompagné par les unions départementales et par la FNSPF.

3

LES 5 ENGAGEMENTS COMMUNAUX DU DISPOSITIF*

1 Je favorise la disponibilité de mes sapeurs-pompiers volontaires

La commune signe une convention permettant aux agents municipaux SPV de répondre aux alertes tout en garantissant la continuité du service public. Une manière de reconnaître le rôle central du volontariat dans notre modèle français de sécurité civile.

2 Je promeus une culture communale de la prévention

Événements pédagogiques, exercices publics, campagnes d'information, implication du tissu local : chaque habitant est encouragé à devenir acteur de sa propre sécurité.

3 Je forme mes élus et agents aux gestes qui sauvent

En partenariat avec les Unions départementales, des sessions dédiées sont organisées pour les élus, agents municipaux, scolaires et citoyens volontaires.

4 Je crée une réserve communale de sécurité civile

La commune structure ou renforce un réseau citoyen de bénévoles capables de soutenir, en lien avec les sapeurs-pompiers, les missions de gestion de crise et de résilience territoriale.

5 Je soutiens les amicales de sapeurs-pompiers

En valorisant les amicales et les associations de sécurité civile, la commune contribue à maintenir un lien social fort autour des valeurs de solidarité, de mémoire et de fraternité.

4

UNE DÉMARCHE NATIONALE STRUCTURANTE ET ACCESSIBLE

Une plateforme numérique dédiée permettra :

- de signer en ligne la charte,
- de télécharger le kit de communication,
- d'accéder au diplôme d'engagement,
- d'obtenir l'écusson « Commune qui sauve »,
- de rejoindre une dynamique nationale portée par l'ensemble des sapeurs-pompiers de France.

Ce site facilitera la mise en réseau des communes engagées et le partage de bonnes pratiques partout en France.

TRADUCTION CONCRÈTE DES ENGAGEMENTS

Pour passer de l'engagement à l'action, la charte propose des réalisations très concrètes :

- 1 **Journée annuelle "gestes qui sauvent" pour les scolaires et le grand public.**
- 2 **Installation d'un DAE (défibrillateur) dans chaque établissement recevant du public.**
- 3 **Mise à jour du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).**
- 4 **Élaboration ou actualisation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).**

5 **Participation à la Semaine nationale de la sécurité civile.**

6 **Intégration des enjeux de résilience climatique et énergétique dans les projets communaux.**

Ces actions permettent d'ancrer durablement les valeurs de protection, d'anticipation et de solidarité sur le territoire.

UNE SYMBOLIQUE FORTE : LE DIPLÔME « COMMUNE QUI SAUVE »

Les communes signataires recevront officiellement un diplôme d'engagement, signé par le président de la FNSPF.

Ce document valorise :

- la disponibilité des volontaires,
- la prévention,
- la formation aux gestes qui sauvent,
- la réserve communale,
- le soutien aux amicales.



Un écusson officiel pourra également être utilisé dans les supports de communication de la commune.

UN DISPOSITIF ALIGNÉ AVEC LES GRANDES PRIORITÉS NATIONALES

« Commune qui sauve » s'inscrit pleinement dans les priorités fixées par :

- la loi Matras (2021) renforçant la sécurité civile et valorisant le volontariat ;
- les orientations nationales en matière de résilience citoyenne ;
- les enjeux climatiques, technologiques, sanitaires et sociétaux d'aujourd'hui.

Ce dispositif renforce la coopération indispensable entre collectivités territoriales, services d'incendie et de secours, associations et population.

UNE INITIATIVE QUI PLACE LE CITOYEN AU CŒUR DE LA SÉCURITÉ CIVILE

À travers ce programme, la FNSPF souhaite encourager :

- une citoyenneté active,
- un ancrage territorial fort,
- une culture commune de l'entraide et de la prévention,
- et une meilleure préparation des populations face aux risques croissants.

Chaque commune participante devient ainsi un acteur clé de la protection civile.



Contact presse

Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF)

Éric Brocardi

e.brocardi@pompiers.fr

Visuels disponibles dans le kit presse

- Diplôme officiel "Commune qui sauve"
- Écusson national